

Délibération du conseil municipal du 23 juillet 2026 n°D2026_48**Publiée sur le site internet de la commune le : 29 juillet 2026****MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

L'an deux-mille-vingt-six le vingt-trois juillet à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vougy légalement convoqués le 7 juillet 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie située 1 route de Genève à Vougy, sous la présidence de M. MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy.

Présents : 18

Quorum atteint

Absents : 2

Dont 1 absente ayant donné pouvoir :

- DEBBICHE Frédérique ayant donné procuration à JACQUARD Hervé

Votants : 19

Secrétaire de séance : Mme CAPRI Brigitte, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

NOM Prénom	Présent	Absent	NOM Prénom	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		GENOVA Antonio	X	
LAURENSEN David	X		PEPIN Nathalie	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X	
DÉPOISIER Mathieu	X		DEPOISIER Fabrice	X	
PASQUALIN Martine	X		LEDRU Sindy	X	
VALENTINI Christian	X		VOTTERO Cédric	X	
MENEGON Daniel		X	AKKAOUI Clémence	X	
SCANU Stéphane	X		DEBBICHE Frédérique		X
DECROUX Elisabeth	X		JACQUARD Hervé	X	
BOUACHRAOUI Saïda	X				

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;
 CONSIDÉRANT les membres du conseil municipal qui se sont réunis en date du 5 juin 2026 ;
 Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026, dont chaque membre a été destinataire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

La secrétaire de séance,



CAPRI Brigitte

Le Maire,



MASSAROTTI Yves

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.